



# COMITE DIRECTEUR

Consultation par courriel  
en date du 4 mai 2016

## Procès-Verbal

Les Membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 4 mai 2016 à 14h39 et le 9 mai 2016 à 23h00 et ont été appelés à se prononcer, **par oui, non ou abstention**, sur la délibération suivante :

**« Vu les statuts de la Ligue Nationale de Basket Ball ;**

**Prenant acte de la nécessité d'assurer la défense des intérêts de la Ligue dans le contentieux introduit à son encontre, le 3 septembre 2014, par la SA CSP Limoges ayant pour objet l'annulation pour illégalité :**

- **du procès-verbal du Comité directeur de la LNB du 25 novembre 2013 modifiant l'article 263-2 du règlement administratif de la LNB concernant les modalités d'attribution des invitations aux clubs en PRO A en 2014 et 2015 ;**
- **du procès-verbal du Comité directeur de la LNB du 4 juin 2014 ayant attribué une invitation à jouer en PRO A au SPO ROUEN BASKET et au CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET ;**
- **du procès-verbal de l'assemblée générale de la LNB du 18 juin 2014 ayant adopté une résolution relative à la formule du championnat de PRO A mentionnant les deux invitations accordées aux clubs précités ainsi que le passage du championnat de PRO A à 18 clubs ;**

**Le Comité Directeur donne tous pouvoirs à Monsieur le Président Alain BERAL aux fins de :**

- **défendre en justice dans le cadre du contentieux susvisé ;**
- **Prendre toute décision de défense ;**
- **Introduire toute action qui lui paraîtrait nécessaire au règlement de ce contentieux ;**

**Tant au titre de la première instance, de l'appel que d'un éventuel pourvoi devant le Conseil d'Etat ;**

**Sur proposition de Monsieur Alain BERAL, le Comité Directeur prend acte et confirme la désignation de :**

**Maître Odile MENAGE  
Avocat associée  
PPLC Avocats  
17 Square Ronsard  
92500 Rueil Malmason  
Barreau des Hauts de Seine**

**Aux fins de représentation de la Ligue Nationale de Basket tout au long de la procédure. »**

**Ont voté par retour de courriels : MM. Jean-Marc JEHANNO, Christian LEMASSON, Martial BELLON, Jacques AUZOU, Patrick CHIRON, Christian DEVOS, Christophe LE BOUILLE, Gaëtan MULLER, Julien DESBOTTES, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Pierre DAO, Johan PASSAVE-DUCTEIL, José RUIZ, Michel GOBILLOT.**

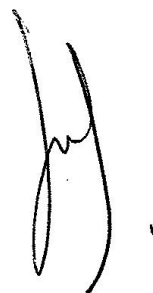
**Résultat du vote :**

**15 voix pour sur 15 votants, M. Alain Béral ne participant pas au vote**

**La résolution est adoptée.**



**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Jean-Marc JEHANNO**